



Ville de

Châtel-St-Denis

Avenue de la Gare 33 – Case postale 396 – 1618 Châtel-St-Denis

Message no 39 du Conseil communal au Conseil général

Objet Informatique communale – Migration des programmes métiers et renouvellement de l'infrastructure serveur – Crédit d'investissement de 227 900 francs

Historique et situation actuelle

Logiciels métiers

Depuis 2007, la commune de Châtel-St-Denis utilise les programmes métiers issus de la solution G2I de la société Ofisa Informatique SA. Cette solution est composée de GEFI, qui constitue le cœur de notre système de gestion communal (contrôle des habitants et finances), et de programmes spécifiques permettant de gérer la facturation, le contentieux, le cimetière ou encore les écoles par exemple.

En 2015, Ofisa Informatique SA a annoncé que la partie GEFI ne serait plus développée à l'avenir. En effet, le système était issu d'une ancienne technologie ne permettant plus une évolution dans les années à venir. Le fournisseur garantit toutefois un service de maintenance jusqu'en 2019. Passée cette date, le support et la maintenance de GEFI ne sera plus assurée, ce qui signifie en d'autres termes la fin du programme.

Afin de remplacer le cœur du système, Ofisa informatique SA s'est tournée vers deux logiciels standards déjà utilisés par près de 350 communes en Suisse. Il s'agit d'ABACUS pour ce qui concerne la partie financière (comptabilité, débiteurs, créanciers, salaires, RH) et de NEST pour la partie contrôle des habitants, bâtiments/logements, et facturation. Le choix de ces deux produits par Ofisa Informatique SA s'est fait sur la base des critères suivants:

- Respect des normes nationales, notamment de celles toujours plus nombreuses imposées par l'harmonisation des données et des échanges d'informations (MCH2, EGID, EWID, eCH, Swissdec)
- Technologie orientée Internet
- Architecture applicative moderne orientée processus (Workflow, CRM, GED intégrée)
- Intégration native des deux produits entre eux pour le partage et l'échange de données
- Couverture nationale, offrant une garantie de pérennité et d'évolution

A côté de ces deux produits, Ofisa Informatique SA va continuer à développer les programmes spécifiques que nous utilisons et pour lesquels il n'existe pas de solution standard (gestion des impôts, gestion du contentieux, facturations diverses, gestion des écoles, guichet virtuel...).

L'ensemble constitué par ABACUS, NEST et les programmes spécifiques est regroupé sous l'appellation *communal.ch*.

Infrastructure serveur

En parallèle à cette réflexion concernant les logiciels, il a été procédé à une analyse de la situation au niveau de l'infrastructure serveur. Notre serveur actuel a plus de 5 ans ce qui correspond à la durée de vie d'une telle installation. Il est également important de noter que nous avons atteint les limites au niveau de la taille de notre serveur. Celui-ci ne permettrait par exemple pas de mettre en place la solution *communal.ch* qui nécessite des machines virtuelles supplémentaires.

Il y a près de 10 ans, la Commune a fait l'acquisition d'un onduleur. Sa principale mission est de prendre le relais du secteur lorsque des coupures de courant se produisent, laissant ainsi aux utilisateurs le temps de sauvegarder le travail en cours. Les coupures ne sont pas les seuls incidents auxquels ces appareils doivent faire face. Le filtrage, ainsi que la régulation de la tension, font aussi partie des

fonctions importantes à assurer. Or l'appareil actuel est maintenant sous-dimensionné et il n'est donc plus à même de remplir sa mission. Une récente coupure de courant a d'ailleurs mis à mal notre infrastructure tout dernièrement, ce qui a nécessité l'intervention de nos informaticiens et a engendré des frais. Le remplacement de l'onduleur est donc vital pour notre infrastructure.

Une réflexion a également été menée quant aux conséquences liées à un endommagement important du serveur. En cas d'incendie dans le local serveur de l'administration, nous sommes certes assurés de pouvoir récupérer les données qui sont sauvegardées sur un site externe, mais il faut considérer qu'entre la commande d'un nouveau serveur, la mise en place de celui-ci et la récupération de toutes les données, l'administration serait inopérante durant au minimum deux semaines. Le Conseil communal estime que cette situation n'est pas acceptable et qu'il est dès lors nécessaire de prévoir un site de secours.

Solutions retenues

Logiciels métiers

Depuis 2015, l'administration communale, a participé à plusieurs présentations et démonstrations des logiciels ABACUS et NEST. Les utilisateurs sont convaincus que ces deux produits répondent parfaitement aux besoins de la Commune, tout en respectant les normes cantonales et fédérales.

Après analyse de la situation, le Conseil communal a estimé que la migration de G2I vers communal.ch était la solution à retenir pour les raisons suivantes:

- Cœur de la solution constitué par deux programmes standards (ABACUS, NEST) éprouvés et répondant parfaitement aux besoins de la Commune
- Possibilité de continuer à utiliser les programmes spécifiques actuels qui donnent satisfaction, ceci en parfaite synchronisation avec ABACUS et NEST
- Reprise de toutes les données depuis l'ancienne solution garantie et déjà éprouvée dans d'autres communes
- Compatibilité de la gestion électronique des documents (GED) utilisée actuellement avec le produit NEST
- Satisfaction quant aux prestations fournies par Ofisa Informatique SA jusqu'à ce jour

Le choix d'un autre fournisseur informatique a été écarté pour les raisons suivantes:

- Aucun autre fournisseur n'est à même de nous apporter une solution avec tous les programmes métiers nécessaires au fonctionnement de la Commune
- Reprise des données par un autre fournisseur beaucoup plus complexe et risquée
- Temps de mise en place plus important

Renouvellement de l'infrastructure serveur

L'achat d'un nouveau serveur est nécessaire à la migration de G2I vers *communal.ch*. Cet achat est également indispensable étant donné l'âge du serveur actuel pour lequel nous ne bénéficierons bientôt plus de la garantie. Afin de permettre au serveur de fonctionner correctement, une partie du matériel réseau doit également être changée. Il s'agit principalement de l'onduleur et de certains switches permettant l'interconnexion de différents appareils. Le Conseil communal souhaite donc effectuer ce changement de matériel dans le local serveur de l'administration communale.

Site de secours

La paralysie de l'administration en cas de dysfonctionnement majeur du serveur doit être évitée. Pour aller dans ce sens, l'installation d'un serveur au centre de renfort permettrait d'avoir les mêmes données et les mêmes programmes à disposition sur un autre site. En cas d'incident majeur, il serait alors possible d'assurer momentanément un service à la population au centre de renfort en y déplaçant les services communaux concernés.

Coûts

Logiciels métiers

Le coût de la migration de G2l vers communal.ch se présente comme suit:

	coût unique	coût annuel
Services de mise en œuvre FORFAIT		
installation bases de données et logiciel	4'600.00	
Paramétrage de base communal.ch	7'500.00	
Formation, assistance à la mise en œuvre (256 heures)	45'200.00	
Reprise automatique données	16'200.00	
Gestion de projet	4'800.00	
Frais de déplacement	7'050.00	
Bases de données	8'600.00	1'634.00
Licences logiciel (7000 habitants)		
modules Abacus		16'606.00
modules NEST (Innosolv)		14'060.00
modules OFISA Informatique		20'503.00
Support et assistance téléphonique		5'117.00
Total projet hors TVA	93'950.00	57'920.00
<i>Rabais spécial</i>	<i>-7'050.00</i>	
Total projet hors TVA	86'900.00	
TVA 8 %	6'952.00	4'634.00
Total projet TTC	93'852.00	62'554.00

Le coût annuel a été reporté dans le budget de fonctionnement. En tenant compte d'une migration prévue en milieu d'année, le montant prévu au budget 2018 s'élève à 31 000 francs. Il est à noter que le coût annuel des licences est calculé en fonction du nombre d'habitants (par tranche de 1 000 habitants).

Il faut ajouter aux 93 852 francs, arrondis à 94 000 francs, un montant de 9 600 francs permettant de migrer la GED vers le nouveau système de gestion.

Le montant concernant la migration vers *communal.ch* s'élève au final à **103 600 francs**.

Renouvellement de l'infrastructure serveur et mise en place d'un serveur de secours

	coût unique
Serveur principal	
Serveur principal et matériel réseau	55'000.00
Logiciel système et sauvegarde	16'000.00
Installation et configuration	12'000.00

Serveur de secours	
Serveur et matériel réseau	33'300.00
Installation et configuration	8'000.00
Total	124'300.00

Plan de financement

Rubrique comptable 02.506.10

Migration vers <i>communal.ch</i>	CHF 103'600.00
Renouvellement de l'infrastructure serveur	CHF 124'300.00

Coût total estimé à la charge de la Commune

Financé par un emprunt bancaire

CHF 227'900.00

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2019

Intérêts passifs	2% de CHF	227'900.00	CHF 4'558.00
Amortissement	15% de CHF	227'900.00	CHF 34'185.00
Total			CHF 38'743.00

Estimation des charges d'exploitation

Le coût annuel de la maintenance s'élèvera à 62 554 francs dès 2019. Actuellement, il s'élève à 44 000 francs.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un crédit d'investissement de 227 900 francs pour la migration des programmes métiers et le renouvellement de l'infrastructure serveur.

Châtel-St-Denis, novembre 2017

Le Conseil communal

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 39 du Conseil communal, du 7 novembre 2017
- le Rapport de la Commission financière

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 227 900 francs destiné à la migration des programmes métiers et au renouvellement de l'infrastructure serveur du réseau informatique communal.

Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire

Le Président

Nathalie Defferrard Crausaz

Rodolphe Genoud